COMMUNE HELPERKNAPP

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Séance du 16 février 2024

Présents:

M. Paul Mangen, bourgmestre

M. Ben Baus, Emile Splicks, échevin

Absent(s):

M. Emile Splicks, échevin

Point de l'ordre du jour : 1

OBJET: Règlement de circulation d'urgence / Travaux d'infrastructure à Hollenfels

Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques et l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques

Vu le règlement de circulation général de la commune Helperknapp du 22 décembre 2022, approuvé du Ministère de l'Intérieur N°322/22/CR du 22 février 2023

Considérant qu'aucune réunion du conseil communal n'est prévue avant le début des travaux

Constatant qu'il y a une urgence et vu la demande introduite par la firme Wickler en date du 15.02.2024

Considérant qu'il faudra réglementer d'urgence la circulation avec une route barrée afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la voie publique dans le cadre des travaux de pose de la nouvelle conduite d'eau potable devant l'adresse 2, rue du Château à Hollenfels

décide unanimement

- Art. 1.- Du mardi 20 février 2024 jusqu'à la fin des travaux, la rue devant l'adresse 2, rue du Château à Hollenfels sera barrée.
- Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.
- Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.
- Art. 4.- La présente sera soumises aux fins de confirmation au conseil communal dans sa prochaine séance.
- Art. 5.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.

Suivent les signatures. Pour expédition conforme. Tuntange, le 16 février 2024

AERKILLS

Le Bourgmestre, Paul Mangen Le Secrétaire communal ff., Jean Sadler